

23 juin 2025 -12:54

## Conseil des ministres du 20 juin 2025

Le Conseil des ministres a eu lieu selon la procédure électronique le vendredi 20 juin 2025, sous la présidence du Premier ministre Bart De Wever.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale  
Communication externe  
Service Rédaction  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://chancellerie.belgium.be>  
[cmr@news.belgium.be](mailto:cmr@news.belgium.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 20 juin 2025

## Marché public pour la Défense

Sur proposition du ministre de la Défense Theo Francken, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public relatif à l'acquisition de six Droppable RHIB (Rigid Hull Inflatable Boat) et de la formation au profit du Special Forces Group et le cas échéant une tranche conditionnelle de trois Droppable RHIB et de la formation au profit des Netherlands Maritime Special Operations Forces.

A cause de leur importance pour l'économie mondiale, les câbles à fibres optiques sous-marins sont des cibles vulnérables qui nécessitent une protection appropriée. Le Special Forces Group doit être déployable immédiatement pour faire face aux menaces maritimes, tant dans les eaux territoriales belges et dans la zone économique européenne que dans les eaux internationales.

Depuis 2024 la Belgique s'est aussi engagée à mettre à la disposition de l'OTAN, en coopération avec les Pays-Bas, une capacité Combined Special Operations Maritime Task Group NATO Force Model (C-SOMTG NFM). L'acquisition des six DRHIB qui font l'objet de ce marché s'inscrit dans la mise en place de cette capacité.

Le marché sera passé via procédure négociée avec publicité.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Theo Francken, ministre de la Défense, chargé du Commerce  
extérieur  
Rue Lambermont 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://francken.belgium.be>  
[kabinet.francken@mil.be](mailto:kabinet.francken@mil.be)

Jan Van Camp  
Porte-parole  
+32 470 59 84 43  
[jan.vancamp@mil.be](mailto:jan.vancamp@mil.be)

KaatjeNatens  
Porte-parole  
+32 473 80 07 33  
[kaatje.natens@mil.be](mailto:kaatje.natens@mil.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 20 juin 2025

## Accord de coopération concernant les recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise

Sur proposition du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération du 10 janvier 2024 concernant la compensation financière sous la forme d'un montant forfaitaire en faveur des communes belges et à charge du trésor du Grand-Duché du Luxembourg.

Dans le cadre particulier du régime des recettes communes de l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL), le Grand-Duché de Luxembourg attribue annuellement un montant forfaitaire à la Belgique. Ce montant vise à compenser les communes belges pour le manque à gagner résultant de l'impossibilité de percevoir leurs taxes additionnelles à l'impôt des personnes physiques sur une grande partie des revenus professionnels d'origine luxembourgeoise. Afin de répartir ce montant entre les communes belges, un accord de coopération avec les régions doit être conclu.

L'avant-projet de loi a pour objectif de donner force de loi à cet accord de coopération. L'accord de coopération stipule que le montant forfaitaire sera reparti proportionnellement à la taxe communale prévue dans le Code des impôts sur les revenus, calculée sur l'impôt qui serait dû par un résident de la Belgique si ses revenus professionnels d'origine luxembourgeoise étaient de source belge.

L'avant-projet a reçu l'assentiment des régions et a fait l'objet d'un avis du Conseil d'Etat. Il est soumis à la signature du Roi, en vue du dépôt à la Chambre des représentants.

*Avant-projet de loi portant assentiment à l'accord de coopération du 10 janvier 2024 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'attribution et répartition du montant fixé à l'article 2 de la décision du Comité des Ministres de l'Union Économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) du 14 décembre 2001, telle que modifiée par la décision du Comité des Ministres de l'UEBL du 31 août 2021*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://jambon.belgium.be>  
[info@kcfm.be](mailto:info@kcfm.be)

Caroline Dujacquier  
Porte-parole (FR)  
[caroline.dujacquier@kcfm.be](mailto:caroline.dujacquier@kcfm.be)

Pol Van Den Driessche  
Porte-parole (NL)  
+32 474 97 04 19  
[pol.vandendriessche@kcfm.be](mailto:pol.vandendriessche@kcfm.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juin 2025](#)

## Mesures de remplacement des paiements par assignation postale

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série de mesures de remplacement des paiements des autorités par assignation postale.

En raison du transfert de Bpost vers BNP Paribas-Fortis de la gestion des « comptes 679 » qu'utilisent les autorités pour la gestion des liquidités financières et la réception des paiements, Bpost n'aura plus la possibilité, à compter du 1er janvier 2026, d'effectuer des paiements par assignation postale.

Le Conseil des ministres :

- autorise le SPF Finances à fonctionner entièrement par virement bancaire en raison du fait que le public cible diffère fortement de celui de la DG Personnes handicapées et du Service fédéral des Pensions, et du fait que le SPF Finances a déjà, depuis plusieurs années, entrepris des démarches en vue de la suppression complète des autres modes de paiement
- décide de faire des chèques circulaires le mode de paiement standard pour tous les paiements effectués via assignations postales, dans le cadre des versements gérés par la DG Personnes handicapées et le Service fédéral des Pensions, à partir du moment où le contrat avec Bpost pour la gestion du compte 679 prend fin
- approuve la mise en place de la solution des cartes prépayées pour le groupe cible vulnérable. Les conditions pour appartenir à ce groupe cible vulnérable seront définies lors de l'élaboration des modifications législatives et seront présentées au Conseil des ministres dans un dossier distinct
- décide que la mise en œuvre de ces solutions de paiement devra garantir que l'ensemble des bénéficiaires, y compris les plus vulnérables, puissent effectivement disposer de leurs allocations, sans exclusion. En complément des virements, chèques circulaires et cartes prépayées, une solution de paiement en espèces à domicile devra être trouvée et implémentée par le gouvernement pour les bénéficiaires de pensions et d'allocations d'handicap pour lesquels aucune des autres modalités ne constitue une solution adéquate en raison de limitations physiques ou cognitives entravant l'accès aux services bancaires ou postaux
- charge le ministre des Personnes handicapées et de l'Égalité des chances, en collaboration avec le ministre des Pensions, de soumettre un marché public à l'approbation du Conseil des ministres d'ici le 18 juillet au plus tard. Il autorise également le Service fédéral des Pensions et la DG Personnes handicapées à prévoir un renfort en personnel afin de garantir le déploiement pratique des cartes prépayées
- charge le Ministre des Finances de prendre les initiatives nécessaires afin que le coût d'échange d'un chèque circulaire ne soit pas supporté par l'utilisateur final. L'impact budgétaire de cette mesure sera pris en charge au sein de l'enveloppe destinée aux "comptes 679" de la provision interdépartementale

- approuve les initiatives de sensibilisation prévues. Plus précisément, l'utilisation des chèques circulaires fera l'objet d'un monitoring semestriel et l'implication de Bpost dans la campagne d'information. Le paiement par virement deviendra également la norme lors du démarrage d'une nouvelle allocation ou pension. Une exception via des chèques circulaires est prévue si la personne concernée n'a pas accès aux services bancaires de base
- charge le ministre des Finances et des Pensions, le ministre des Personnes handicapées et de l'Égalité des chances et le ministre de l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de procéder aux adaptations législatives nécessaires
- mandate le SPF Finances pour conclure un accord avec BNP pour développer, en plus de l'appel d'offre de base, ce scénario de remplacement de l'assignation postale par un chèque circulaire
- décide que l'impact budgétaire total de ce scénario, à savoir les chèques circulaires et les cartes prépayées, ainsi que le renforcement du personnel du Service fédéral des Pensions et la DG Personnes handicapées sera pris en charge par l'enveloppe des comptes 679 de la Provision interdépartementale générale
- charge le ministre des Finances, le ministre de l'Economie et le ministre de la Protection des Consommateurs de trouver, d'ici la fin de l'été, en concertation avec le secteur bancaire/FebeFin, une solution concluante pour atténuer l'impact négatif de la suppression des collectes postales sur les populations vulnérables, en tenant compte également de l'amenuisement constant du réseau d'agences bancaires qui s'est produit ces dernières années. Si nécessaire, le protocole existant autour du service bancaire universel sera ajusté avec le secteur

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales  
Rue de la Loi 12  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://jambon.belgium.be>  
[info@kcfm.be](mailto:info@kcfm.be)

Caroline Dujacquier  
Porte-parole (FR)  
[caroline.dujacquier@kcfm.be](mailto:caroline.dujacquier@kcfm.be)

Pol Van Den Driessche  
Porte-parole (NL)  
+32 474 97 04 19  
[pol.vandendriessche@kcfm.be](mailto:pol.vandendriessche@kcfm.be)

Vanessa Matz, ministre l'Action et de la Modernisation publiques, chargée des Entreprises publiques, de la Fonction publique, de la Gestion immobilière de l'Etat, du Numérique et de la Politique scientifique  
Avenue de la Toison d'Or 87  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://matz.belgium.be>  
[info@matz.fed.be](mailto:info@matz.fed.be)

Delara Pouya  
Porte-parole (FR)  
+32 474 05 63 60  
[delara.pouya@matz.fed.be](mailto:delara.pouya@matz.fed.be)

Bart Tierens  
Porte-parole (NL)  
+32 494 48 85 71  
[bart.tierens@matz.fed.be](mailto:bart.tierens@matz.fed.be)

Rob Beenders, ministre de la Protection des consommateurs, de la Lutte contre la Fraude sociale, des Personnes handicapées et de l'Egalité des chances  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://beenders.belgium.be>  
[info@beenders.fed.be](mailto:info@beenders.fed.be)

JefBeckers  
Porte-parole  
+32 498 25 10 65  
[jef.beckers@beenders.fed.be](mailto:jef.beckers@beenders.fed.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juin 2025](#)

## Approbation des dépenses liées à des opérations B-FAST à l'étranger

Sur proposition du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération au Développement Maxime Prévot, le Conseil des ministres a approuvé les dépenses engrangées par le SPF Affaires étrangères dans le cadre des missions B-FAST en faveur du Rwanda, de la crise au Moyen Orient (Liban) et de l'Ukraine ainsi que la régularisation de deux faits accomplis.

La *Belgian First Aid and Support Team* (B-FAST), créée en 2010, est la structure d'intervention rapide permanente chargée d'organiser l'aide d'urgence en cas de catastrophe à l'étranger. Les catastrophes nécessitent une intervention rapide et une estimation du coût des interventions. Ensuite, un décompte final peut être effectué et imputé au budget fédéral. Il s'agit des décomptes finaux des interventions passées.

Le Conseil des ministres a approuvé les dépenses dans le cadre des missions B-FAST suivantes :

### Opération Rwanda - Virus de Marburg

A l'automne 2024, le Rwanda a fait face à une épidémie du virus de Marburg, affectant principalement les travailleurs du secteur de la santé. Le SPF Santé publique et la Défense ont proposé dans ce cadre d'offrir du matériel issu de leurs stocks respectifs. Avec l'accord du Conseil de coordination, B-FAST a fourni un appui en finançant le transport du matériel.

### Opération Liban II - Matériel médical

A l'automne 2024, à la suite de l'escalade de la violence au Liban, la situation humanitaire s'est fortement aggravée. Dans ce cadre, le Conseil de coordination de B-FAST a accepté la proposition du Comité de planification d'effectuer un don de matériel médical.

### Opération Liban - Shelter items

A l'approche de l'hiver et afin de répondre aux urgences humanitaires, les autorités libanaises ont introduit une demande d'assistance bilatérale auprès de l'ambassade de Belgique à Beyrouth pour des shelter items. Au vu de la situation et du nombre de personnes déplacées, le Conseil de coordination de B-FAST a validé une donation au Liban afin de venir en aide aux populations civiles.

### Opération Ukraine - Générateurs

A l'approche de l'hiver, l'Ukraine a lancé une demande d'assistance par le mécanisme européen de protection civile UCPM, en particulier concernant le matériel destiné au secteur de l'énergie. Après analyse de la demande et sur proposition du Comité de planification, le Conseil de coordination a validé la donation de générateurs.

Le Conseil des ministres a en outre validé les coûts des opérations liées à l'exercice de certification européen High Capacity Pumping en Autriche ainsi qu'à l'achat de shelter items auprès de fournisseurs pour le Liban.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement  
Rue des Petits Carmes 15  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://prevot.belgium.be>  
[info.prevot@diplobel.fed.be](mailto:info.prevot@diplobel.fed.be)

Audrey Jacquiez  
Porte-parole (FR)  
+32 497 16 18 61  
[audrey.jacquiez@diplobel.fed.be](mailto:audrey.jacquiez@diplobel.fed.be)

Laurens Soenen  
Porte-parole (NL)  
+ 32 471 30 11 90  
[laurens.soenen@diplobel.fed.be](mailto:laurens.soenen@diplobel.fed.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 20 juin 2025

## Modifications relatives au calcul des cotisations de sécurité sociale sur le pécule de vacances à reporter

Sur proposition du ministre du Travail David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal modifiant le calcul des cotisations de sécurité sociales sur les jours de vacances à reporter.

Le projet a pour objectif :

- l'assujettissement aux cotisations de sécurité sociale du pécule de vacances afférent aux jours de vacances à reporter et impossibles à prendre durant l'année de vacances concernée
- la non prise en compte du pécule de vacances afférent aux jours de vacances à reporter pour la détermination du salaire mensuel de référence (bonus à l'emploi) et dans la base de calcul des réductions de cotisations

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'article 19 de l'arrêté royal du 28 novembre 1969 pris en exécution de la loi du 27 juin 1969 révisant l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, l'article 1er de l'arrêté royal du 17 janvier 2000 pris en exécution de l'article 2 de la loi du 20 décembre 1999 visant à octroyer un bonus à l'emploi aux travailleurs salariés ayant un bas salaire et d'autres réductions des cotisations personnelles de sécurité sociale, et l'article 2 de l'arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien.vandendorre@clarinval.belgium.be](mailto:julien.vandendorre@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juin 2025](#)

## Responsabilité financière globale des organismes assureurs

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal définissant les modalités pratiques de mise en œuvre de la responsabilité financière globale des organismes assureurs.

Ces dernières années, il s'est avéré nécessaire de revoir le système de responsabilité financière des organismes assureurs, tel qu'il est décrit dans la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Par conséquent, un nouveau système de responsabilité financière des organismes assureurs a été proposé, qui prévoit qu'à partir de 2015 jusqu'à ce jour, la responsabilité financière des organismes assureurs pourra être clôturée définitivement par l'INAMI.

À l'avenir, il sera également possible de clôturer définitivement la responsabilité financière des organismes assureurs dès la clôture des comptes de l'exercice concerné.

Les principes de base de la responsabilité financière des organismes assureurs ne changent pas. Le montant global de celle-ci reste identique. La différence se trouve au niveau de la répartition entre les organismes assureurs, à savoir dans la clé de répartition du résultat collectif plutôt qu'imputation de leurs résultats individuels.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

*Projet d'arrêté royal portant exécution de l'article 196ter de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée le 14 juillet 1994, et déterminant les critères de calcul et la procédure de la responsabilité financière globale des organismes assureurs applicable à partir de l'exercice budgétaire 2015*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte  
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 20 juin 2025

## Frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour l'année 2025

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet d'arrêté royal déterminant les montants des frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour l'année 2025.

Les montants des frais d'administration attribués aux organismes assureurs pour 2025 sont fixés à :

- 1.375.165.000 euros pour les cinq unions nationales
- 24.396.000 euros pour la Caisse des soins de santé de HR Rail

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse  
Porte-parole (NL)  
+32 496 47 44 87  
[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 20 juin 2025

## Marché public pour B-FAST

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la passation d'un marché public concernant l'achat de fournitures médicales et infrastructurelles destinées à l'aide humanitaire en faveur de B-FAST.

L'objectif du marché est l'acquisition de tous les équipements nécessaires au déploiement rapide d'un hôpital de campagne. Dans ce cadre, les équipements les plus importants, à savoir les tentes et leurs accessoires (éclairages, système de régulation thermique, mobilier standard) et les dispositifs médicaux, seront achetés.

Le marché est placé selon une procédure ouverte.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud  
Porte-parole (FR)  
+32 472 02 84 14  
[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse  
Porte-parole (NL)  
+32 496 47 44 87  
[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juin 2025](#)

## Modification des pourcentages et des montants minimums du financement alternatif du régime des travailleurs salariés - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et du ministre des Finances Jan Jambon, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal modifiant les pourcentages et les montants minimums du financement alternatif du régime des travailleurs salariés.

Le projet vise à modifier les pourcentages et les montants minimums du financement alternatif à partir de 2025.

Dans le cadre de l'accord de gouvernement, le gouvernement s'est accordé sur une série de mesures relatives aux réductions de cotisations qui ont un impact sur les cotisations sociales, à savoir :

- la réduction ciblée de la charge salariale, y compris la compensation de l'augmentation des chèques-repas
- l'établissement d'un plafond « cotisations sociales »

Afin de compenser l'impact de la perte de moyens pour l'ONSS-Gestion globale, il est nécessaire d'augmenter le financement alternatif à partir de 2025.

Le projet a reçu un avis positif du Comité de gestion de la sécurité sociale. Il peut être soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

Jan Jambon, Vice-premier ministre et ministre des Finances et des Pensions, chargé de la Loterie nationale et des Institutions culturelles fédérales

Rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

<https://jambon.belgium.be>

[info@kcfm.be](mailto:info@kcfm.be)

Caroline Dujacquier

Porte-parole (FR)

[caroline.dujacquier@kcfm.be](mailto:caroline.dujacquier@kcfm.be)

Pol Van Den Driessche

Porte-parole (NL)

+32 474 97 04 19

[pol.vandendriessche@kcfm.be](mailto:pol.vandendriessche@kcfm.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 20 juin 2025

## Mesures visant à améliorer la compétitivité de l'économie - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre de l'Emploi David Clarinval et du ministre des Affaires sociales Frank Vandembroucke, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un projet d'arrêté royal visant à remédier structurellement aux désavantages concurrentiels de l'économie belge.

Comme constaté dans l'accord de gouvernement 2025-2029, l'économie belge gagnera en compétitivité en diminuant le coût salarial pour les bas et moyens revenus et, notamment, en plafonnant les cotisations sociales des employeurs.

Le projet d'arrêté royal concerne la réduction du coût salarial. Concrètement, la réduction structurelle des cotisations sera renforcée à partir du deuxième trimestre 2025. Un budget de 325 millions d'euros est prévu à cet effet pour 2025. Ce budget sera progressivement augmenté, passant de 325 millions d'euros en 2025 à 1 milliard d'euros en 2029. Une partie de ce budget sera consacrée à couvrir le coût de l'augmentation de la déductibilité fiscale, liée à la hausse de l'intervention de l'employeur dans le montant des chèques-repas. Le solde servira à un renforcement supplémentaire de la réduction structurelle des cotisations au cours des prochaines années.

Le projet, adapté à l'avis du Conseil d'Etat, est soumis à la signature du Roi.

*Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 16 mai 2003 pris en exécution du Chapitre 7 du Titre IV de la loi-programme du 24 décembre 2002 (I), visant à harmoniser et à simplifier les régimes de réductions de cotisations de sécurité sociale*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

David Clarinval, Vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et de l'Agriculture  
Rue Ducale 61  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://clarinval.belgium.be>  
[info@clarinval.belgium.be](mailto:info@clarinval.belgium.be)

Julien Vandendorre  
Porte-parole (FR)  
+32 475 56 44 07  
[julien.vandendorre@clarinval.belgium.be](mailto:julien.vandendorre@clarinval.belgium.be)

Koen Peumans  
Porte-parole (NL)  
+32 473 81 11 06  
[koen.peumans@clarinval.belgium.be](mailto:koen.peumans@clarinval.belgium.be)

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des  
Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte  
contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juin 2025](#)

## Représentation du gouvernement fédéral dans les Conférences interministérielles

Sur proposition du Premier ministre Bart De Wever, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la nomination de représentants du gouvernement fédéral au sein des 21 Conférences interministérielles.

Il s'agit des ministres suivants :

### 1. Réformes institutionnelles

- Bart De Wever

### 2. Économie, PME, Indépendants, Politique scientifique et Énergie

- David Clarinval
- Annelies Verlinden
- Vanessa Matz
- Rob Beenders
- Mathieu Bihet
- Eléonore Simonet

### 3. Mobilité, Infrastructures, Télécommunications et Digital

- Maxime Prévot
- Annelies Verlinden
- Bernard Quintin
- Jean-Luc Crucke
- Vanessa Matz

### 4. Culture, Patrimoine, Sport et Jeunesse

- Frank Vandenbroucke
- Jan Jambon
- Vanessa Matz

## 5. Politique étrangère

- Maxime Prévot
- Theo Francken

## 6. Commerce extérieur

- David Clarinval
- Maxime Prévot
- Bernard Quintin
- Theo Francken

## 7. Finances et Budget

- Vincent Van Peteghem
- Jan Jambon

## 8. Intérieur

- Annelies Verlinden
- Bernard Quintin

## 9. Sécurité et Politique de maintien de la sécurité

- Jan Jambon
- Annelies Verlinden
- Bernard Quintin
- Theo Francken

## 10. Emploi, Politique du marché du travail, Insertion socio-professionnelle et sociale

- David Clarinval
- Frank Vandenbroucke
- Rob Beenders
- Anneleen Van Bossuyt
- Eléonore Simonet

11. Politique agricole

- David Clarinval
- Frank Vandenbroucke

12. Santé publique, Bien-être et Familles

- Frank Vandenbroucke
- Rob Beenders

13. Environnement et Développement durable

- Annelies Verlinden
- Jean-Luc Crucke
- Mathieu Bihet

14. Politique des grandes villes, Intégration sociale et Lutte contre la pauvreté

- Frank Vandenbroucke
- Bernard Quintin
- Rob Beenders
- Anneleen Van Bossuyt

15. Maisons de justice

- Annelies Verlinden

16. Statistique

- David Clarinval
- Vincent Van Peteghem
- Jan Jambon

17. Investissements stratégiques

- David Clarinval
- Vincent Van Peteghem

- Jan Jambon
- Vanessa Matz

#### 18. Égalité des chances, Handicap et Lutte contre le racisme

- Frank Vandenbroucke
- Annelies Verlinden
- Bernard Quintin
- Rob Beenders

#### 19. Migration et Intégration

- Bernard Quintin
- Rob Beenders
- Anneleen Van Bossuyt

#### 20. Résilience

- Maxime Prévot
- Frank Vandenbroucke
- Bernard Quintin
- Theo Francken

#### 21. Droits des femmes

- Annelies Verlinden
- Bernard Quintin
- Rob Beenders

Bart De Wever, Premier ministre  
Rue de la Loi 16  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://premier.be>  
[contact@premier.be](mailto:contact@premier.be)

Anne LaureMouligneaux  
Porte-parole (FR)  
[anne-laure.mouligneaux@premier.be](mailto:anne-laure.mouligneaux@premier.be)

PhilippeKerckaert  
Porte-parole (NL)  
[philippe.kerckaert@premier.be](mailto:philippe.kerckaert@premier.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à Conseil des ministres du 20 juin 2025

## Protocole d'accord relatif au préfinancement des effets des mesures d'urgence destinées à faire face à la surpopulation carcérale

Le Conseil des ministres a approuvé un projet de protocole d'accord entre le gouvernement fédéral et les communautés concernant le préfinancement des effets des mesures d'urgence destinées à faire face à la surpopulation carcérale.

En attendant l'adaptation du mécanisme de dotation, les autorités fédérales et les communautés conviennent que les autorités fédérales prévoient un préfinancement des dépenses supplémentaires que les communautés supporteront à la suite de ces mesures d'urgence au cours de la période allant de 2025 - à compter de l'entrée en vigueur des mesures d'urgence - jusqu'en 2027 inclus.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer  
du Nord  
FINTO  
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<https://verlinden.belgium.be>  
[info@verlinden.belgium.be](mailto:info@verlinden.belgium.be)

Nick Gyselincx  
Porte-parole  
[press@verlinden.belgium.be](mailto:press@verlinden.belgium.be)

23 juin 2025 -12:54

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juin 2025](#)

## Dotation d'équilibre pour les travailleurs salariés et indépendants pour 2024 et 2025

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandenbroucke et de la ministre des Indépendants Eléonore Simonet, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal fixant les montants de la dotation d'équilibre dans le régime des travailleurs salariés et dans le régime des travailleurs indépendants pour les années 2024 et 2025.

Les montants de la dotation d'équilibre pour l'année 2024 ont été fixés de manière définitive et les montants pour 2025 ont été budgétisés.

Les montants définitifs de la dotation d'équilibre pour l'année 2024 s'élèvent à :

- 5 519 128 000 euros pour le régime des travailleurs salariés
- 275 527 000 euros pour le régime des travailleurs indépendants

Pour 2025, les montants s'élèvent à :

- 7 763 402 000 euros pour le régime des travailleurs salariés
- 612 744 000 euros pour le régime des travailleurs indépendants

Les projets sont soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté

Rue de la Loi 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

[sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be](mailto:sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse

Porte-parole (NL)

+32 496 47 44 87

[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

Eléonore Simonet, ministre des Classes moyennes, des Indépendants et des PME

Rue Ducale 61

1000 Bruxelles

Belgique

<https://simonet.belgium.be>

[info@simonet.belgium.be](mailto:info@simonet.belgium.be)

Pauline Biévez

Porte-parole (FR)

+32 477 38 45 01

[pauline.bievez@simonet.belgium.be](mailto:pauline.bievez@simonet.belgium.be)

Ortwin De Vliegheer

Porte-parole (NL)

+32 475 90 43 08

[ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be](mailto:ortwin.devliegheer@simonet.belgium.be)